

# CARRIÈRES DE VIGNATS

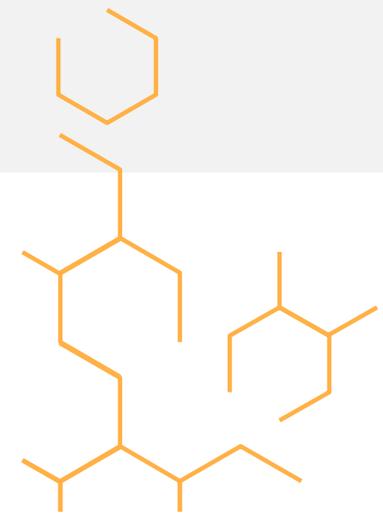
Ateliers riverains

#4

12 - 13.11.2024



# ORDRE DU JOUR



- 1 Retour sur les précédents ateliers et leurs objectifs
- 3 Temps de travail par groupes sur la charte d'engagements ] 1h
- 4 Lecture collective de la charte d'engagements ] 1h30



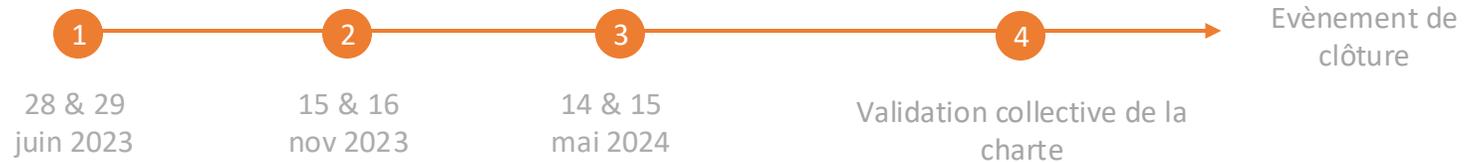
1.

**RETOUR SUR LES  
PRÉCÉDENTS ATELIERS  
ET LEURS OBJECTIFS**



# RAPPEL DES OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS

## 4 Ateliers riverains avant le dépôt prévu en 2025



- 1** Présentation du projet d'extension, rappel du cadre réglementaire  
*Objectifs* : Poser un cadre, avoir un niveau de connaissance commun entre élus et riverains
- 2** Présenter les résultats des études, identifier les options techniques, définir les sujets de discussions pour la charte d'engagements  
*Objectifs* : Comprendre les contraintes, s'accorder sur ce qui est discutable et concertable, préfigurer la charte d'engagements
- 3** Acter une prise d'engagement des carriers vis-à-vis des préoccupations et demandes des riverains  
*Objectifs* : Rédiger la charte d'engagements
- 4** Prendre en compte les dernières modifications éventuelles sur le projet de charte d'engagements

# SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

## Atelier #1

- Un projet d'extension qui s'inscrit dans un cadre réglementaire strict ;
- Mise en place d'une démarche volontaire de concertation très en amont de celle réglementaire ;
- Création d'instances de dialogue :
  - Comité de suivi avec les élus
  - Ateliers riverains
- Création de supports d'information :
  - Newsletters
  - Site internet

**Création d'un cycle d'atelier riverains pour suivre la démarche et définir, in fine, une charte d'engagements.**

## Atelier #2

- Présentation des résultats d'études ;
- Présentation du plan de phasage
- Échanges sur la charte d'engagements et identifications des thématiques pouvant faire l'objet d'engagements :
  - Autour de l'exploitation actuelle ;
  - Autour du projet d'extension.

**Travail collectif sur les sujets d'engagements**

# SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS PRÉCÉDEMMENT

## Atelier #3

- Présentation des projets de la carrière ;
- Présentation des résultats d'études ;
- Poursuite des échanges sur la charte d'engagements :
  - Des idées pour une amélioration des conditions d'exploitations actuelles ;
  - Des points de vigilance pour le projet d'extension sur la gestion de ses impacts.

### **Poursuite du travail collectif sur les sujets d'engagements**

→ Retranscription des engagements proposés par les participants en novembre.

Avec : Propositions d'engagements figurant dans les obligations réglementaires

Et : Propositions d'engagements allant au-delà du cadre réglementaire

→ Objectifs des ateliers :

- Inscrire ces engagements au sein des phases de la vie du projet
- Inscrire des engagements supplémentaires pendant l'atelier si nécessaire

# CALENDRIER

## MARS 2021

Lancement des études  
environnementales

## 1<sup>e</sup> TRIMESTRE 2026

Enquête publique

## SEPTEMBRE 2022

Lancement des études  
paysage et acoustique

## PRINTEMPS 2023

Réception des premiers  
résultats d'études

## ÉTÉ 2023

Réception des autres  
résultats d'études

## 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2025

Dépôt du dossier

## FÉVRIER 2023

Lancement des  
études géologiques

## ÉTÉ 2022

Visites de  
la carrière

## FÉVRIER 2023

Porte-à-porte  
riverains

MAI 2023  
Première  
newsletter  
d'information

6 AVRIL  
CLIS

12 JUIN  
Mise en ligne du site  
internet

JUIN 2023  
Newsletter #2

SEPTEMBRE 2023  
Newsletter #3

FEVRIER 2024  
Newsletter #4

OCTOBRE  
2024  
Newsletter #5

12 JUIN  
Comité de suivi 1

11 OCTOBRE  
Comité de suivi 2

13 MAI  
Comité de suivi 3

3 JUILLET  
Réunion  
technique  
bureaux d'études

28 / 29 JUIN  
Ateliers 1

20, 21, 22 FEV  
Présentation aux  
conseils municipaux

24 JUIN  
CLIS

15 / 16 NOV  
Ateliers 2

14 / 15 MAI  
Ateliers 3

12 / 13  
NOVEMBRE  
Ateliers 4



2.

**TEMPS DE TRAVAIL PAR  
GROUPES SUR LA CHARTE  
D'ENGAGEMENTS**



## RAPPEL : LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

### La charte d'engagements, qu'est-ce que c'est ?

En lien avec le projet d'extension, l'équipe de la carrière a choisi de mettre en place une démarche d'information et de concertation exemplaire. A ce titre, divers temps de dialogue ont été réalisés, d'autres sont à venir. L'objectif de ces rencontres est de pouvoir, à terme, définir une charte d'engagements et de bon voisinage.

La charte d'engagements **recense les engagements que devra respecter le futur exploitant** du dépôt du dossier à la préfecture jusqu'à la fin de l'exploitation du site. Elle comprend deux types d'engagements :

- **Les rappels liés aux obligations réglementaires de l'exploitant,**
- **Les engagements volontaires issus des discussions avec vous.**

A terme, celle-ci sera **annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'Etat** et, le cas échéant, reprise dans l'arrêté d'autorisation du Préfet.

## OBJECTIFS DU TEMPS DE TRAVAIL EN GROUPE

### ▶ Relecture des engagements identifiés dans les précédents ateliers

- ▷ Propositions éventuelles de reformulations
- ▷ Propositions éventuelles d'ajouts/compléments

➔ **Les éventuelles remarques seront à mentionner lors de la lecture collective après le temps de travail en groupe**



**1H**



**3 groupes**



3.

**LECTURE COLLECTIVE  
DE LA CHARTE  
D'ENGAGEMENTS**



# OBJECTIFS DE LA RELECTURE COLLECTIVE



**1H30**



## **Relecture collective de la charte d'engagements formalisée**

- ▷ Prise en compte des éventuelles demandes de reformulations
- ▷ Prise en compte des éventuelles demandes d'ajouts/compléments



## **Rappel des Propositions non retenues**

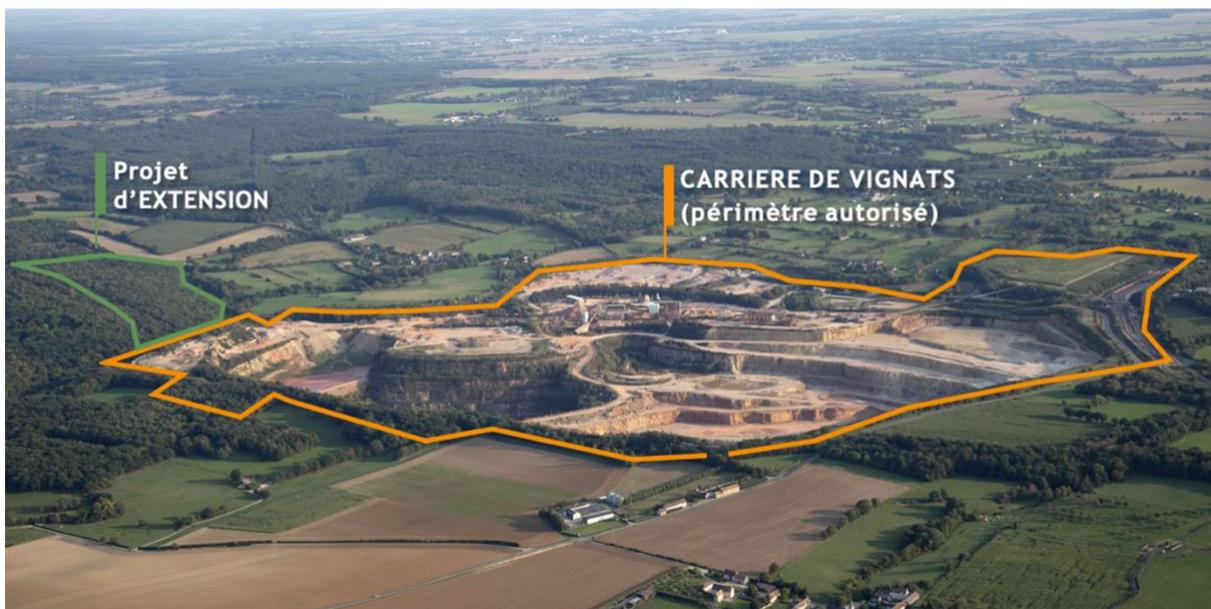


**Pendant cette relecture, les éventuelles demandes de modifications seront consignées.**

**Elles feront l'objet d'une étude ultérieure par l'équipe de la carrière de Vignats avant d'aboutir à une version finalisée du document et à un évènement de clôture.**

# PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE VIGNATS

## CHARTRE D'ENGAGEMENTS



Périmètre de la carrière actuelle et périmètre du projet d'extension



**CARRIÈRES  
DE VIGNATS**

AGENCE  
**tact**

## INTRODUCTION

Dans le cadre du projet d'extension de la carrière de Vignats, la société des Carrières de Vignats a choisi de mener une démarche d'information et de concertation avec les élus locaux et les plus proches riverains des cinq communes concernées. Pour ce faire, un comité de suivi a été initié avec les élus tandis qu'un cycle d'ateliers a été mis en œuvre pour les riverains les plus proches avec comme objectif d'encadrer les échanges et ainsi d'aboutir à la conception d'une charte d'engagements.

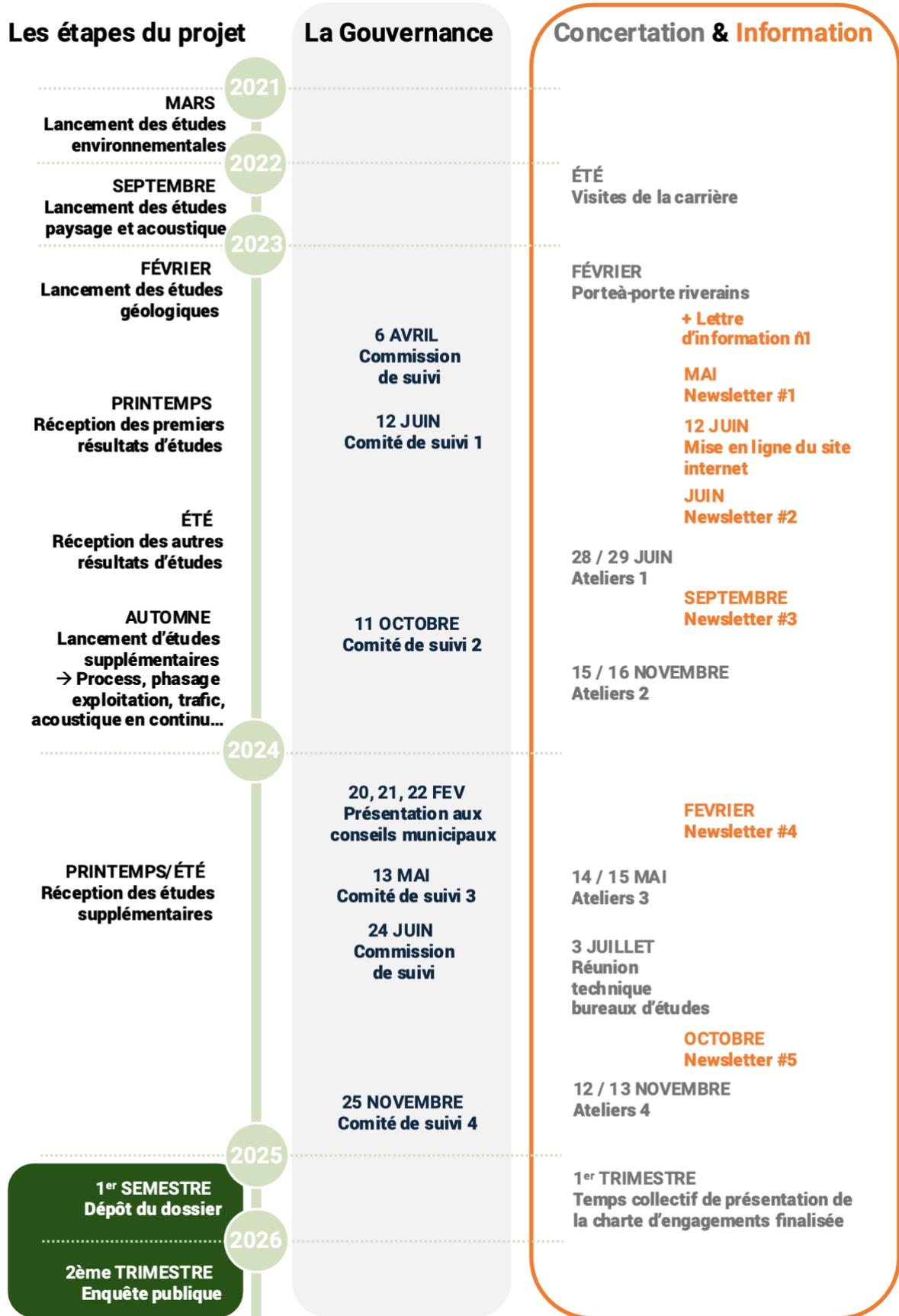
Le présent document est le résultat de ces échanges. Il réunit les propositions faites par les riverains puis traduites en engagements que la société des Carrières de Vignats s'entend prendre, dans le cas où le projet d'extension serait autorisé.

**Cette charte d'engagements sera annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'État et pourra ainsi être, pour tout ou partie, reprise dans l'arrêté d'autorisation du Préfet, si celui-ci le juge opportun.**

## RAPPEL DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Afin d'engager des discussions avec les parties prenantes locales pour parvenir à un projet cohérent et adapté au territoire, une démarche complète a été mise en œuvre. Le calendrier ci-dessous met en évidence les différents temps d'échange et de rencontre qui ont permis de parvenir à la finalisation de cette charte d'engagements.

# Calendrier de la démarche de concertation



A noter que l'aboutissement de cette charte d'engagements ne constitue pas l'étape finale de la concertation et des échanges avec l'équipe du projet. La charte définit également les modalités d'échanges et de rencontres nécessaires pour approfondir des sujets spécifiques et suivre le bon déroulé des prochaines étapes de la vie du projet.

## Clés de lecture de la charte d'engagements

Les éléments indiqués par la mention **Engagement I** correspondent aux propositions des riverains et associations lors des ateliers dédiés à la construction de la charte d'engagements.

Les éléments présentés dans l'encadré ci-dessous correspondent aux obligations réglementaires auxquelles doit se conformer le carrier dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'extension.

**Demandes d'engagements faisant déjà l'objet  
d'obligations réglementaires**

Enfin, la dernière partie du document est consacrée aux **Propositions non retenues**. Il s'agit de propositions émises par les riverains lors des ateliers mais qui ne peuvent pas faire l'objet d'un engagement de la part du carrier pour différentes raisons (déjà mis en œuvre, problématique technique...). En ce sens, une réponse est apportée pour expliquer ce choix.

## Phase 1 – Études autour du projet d’extension

Les engagements pris lors de cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière lors de la phase d’études préalablement au dépôt du projet. Ces engagements sont repris en deux catégories pour plus de lisibilité : **information et concertation** et **maîtrise des impacts de l’exploitation**.

Les échanges ont mis en lumière une demande importante sur des engagements applicables à l’exploitation du périmètre actuel de la carrière. Ces engagements sont donc également intégrés à cette phase.

### Information et concertation

#### Engagements pris

- **Engagement 1** : Organiser des temps d’échanges afin de garantir la bonne information de tous les riverains et acteurs du territoire :
  - Organiser un temps d’échange supplémentaire avec les bureaux d’études et les riverains (→ Réunion technique du 3 juillet 2024).
  - Organiser une session supplémentaire d’ateliers, afin de travailler collectivement sur la charte d’engagements (→ Ateliers N°4 des 12 et 13 novembre 2024).
  - Mettre en ligne les documents présentés lors des ateliers avant la diffusion des comptes-rendus (→ mis en œuvre depuis la seconde session d’ateliers).
- **Engagement 2** : Communiquer et informer sur l’activité de la carrière et l’actualité du dossier par voie numérique et par voie postale (→ newsletters, lettres d’information, invitations...).
- **Engagement 3** : Transmettre la charte d’engagements aux riverains en amont de l’évènement de présentation finale (→ après les ateliers du 12 et 13 novembre 2024).
- **Engagement 4** : Organiser un temps collectif avec les riverains des cinq communes, pour présenter la charte d’engagements.

### Maîtrise des impacts

#### Engagements pris

- **Engagement 5** : Communiquer sur la progression des études lors des ateliers avec les riverains (poussières, acoustique, biodiversité,

hydrogéologie) ainsi que sur les analyses d'impacts des rejets dans l'eau de la Filaine.

- **Engagement 6** : Installer des panneaux pédagogiques en bordure de voirie à destination des conducteurs de poids lourds, pour limiter les déchets et les envois de chargement.

À noter : un certain nombre de propositions liées à la maîtrise de l'impact paysager ont été exprimées. L'étude d'impact paysagère et les mesures de limitation des impacts proposées ont répondu de manière satisfaisante à ces demandes.

### **Demandes d'engagements faisant déjà l'objet d'obligations réglementaires**

- √ Réalisation d'études sur la poussière générée par l'activité, et sur sa composition.
- √ Réalisation d'études d'impacts sur les sujets biodiversité, paysage, poussière, acoustique, qualité de l'air, hydrogéologie.

## **Phase 2 – Instruction du dossier**

Les engagements pris lors de cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière **à compter du dépôt de demande d'autorisation** et **jusqu'à la décision finale sur le projet**. Ces engagements sont repris en deux catégories pour plus de lisibilité : **information et concertation** et **maîtrise des impacts de l'exploitation**.

### **Information et concertation**

#### **Engagements pris**

- **Engagement 7** : Diffuser les informations relatives à la phase de consultation du public sur un site internet dédié et relayé sur le site internet du projet.
- **Engagement 8** : Poursuivre la démarche d'information menée jusqu'alors, en informant régulièrement riverains et élus de l'activité du site (→ newsletters, lettres d'information, mise à jour du site internet).

## Maîtrise des impacts de l'exploitation

### Engagements pris

- **Engagement 9** : Communiquer sur l'évolution des études si ces dernières sont l'objet de compléments pendant la phase d'instruction.
- **Engagement 10** : Créer un merlon paysager sur la parcelle ZB5 (bas de Brieux) avant l'obtention de l'arrêté préfectoral afin de limiter l'impact visuel (sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires : permis d'aménager).

## Phase 3 – Exploitation de l'extension

Les engagements pris lors de cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière **à compter de l'autorisation du projet si elle a lieu et jusqu'à la fin de l'exploitation de l'extension**. Ces engagements sont repris en deux catégories pour plus de lisibilité : **information et concertation** et **maîtrise des impacts de l'exploitation**.

### Information et concertation

#### Engagements pris

- **Engagement 11** : Informer les riverains du démarrage de l'exploitation de l'extension et communiquer notamment les dates prévues pour le défrichement.
- **Engagement 12** : Organiser des temps d'échanges réguliers avec les riverains lors de l'exploitation afin de notamment communiquer les résultats des mesures de suivi.
- **Engagement 13** : Prévoir, avec le concours des élus locaux, un dispositif pour informer et inclure les nouveaux arrivants dans la démarche de dialogue local.
- **Engagement 14** : Informer lors des Commissions de suivi sur les résultats des mesures de suivi des impacts menés.
- **Engagement 15** : Diffuser les comptes-rendus des Commissions de suivi sur le site internet de la carrière.
- **Engagement 16** : Informer sur les démarches menées pour réduire les impacts du site, et valoriser cela à l'aide notamment de panneaux pédagogiques (biodiversité et fauchages tardifs).

## Maîtrise des impacts de l'exploitation

### Engagements pris

- **Engagement 17** : Déplacer l'installation primaire dans les cinq années après l'obtention de l'autorisation définitive d'exploitation du site afin de réduire l'impact acoustique le plus rapidement possible.
- **Engagement 18** : Étudier un moyen de valoriser localement les broyats issus du défrichage nécessaire à l'extension.
- **Engagement 19** : Réévaluer la possibilité d'adapter l'éclairage nocturne pour limiter les impacts après le déplacement de l'installation primaire, en s'assurant du maintien de la sécurité des employés sur le site.
- **Engagement 20** : Maintenir une vigilance sur l'interdiction de la traversée de Brieux par les camions, en échangeant régulièrement avec les élus locaux sur le sujet.

### **Demandes d'engagements faisant déjà l'objet d'obligations réglementaires**

√ Anticipation des mesures de reboisement

## Phase 4 – Vie de la carrière

Les engagements pris pour cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière **à compter de la finalisation de la charte d'engagements et jusqu'à la fin de l'exploitation actuelle et de l'extension si cette dernière est autorisée.**

### Engagements pris

- **Engagement 21** : Informer sur l'activité de la carrière, et notamment sur l'activité susceptible de générer plus d'impacts : pic d'activité, travail le samedi, etc.
- **Engagement 22** : Mettre en place un formulaire de contact pour que les riverains puissent joindre les équipes de la carrière 7j/7.
- **Engagement 23** : Maintenir les événements permettant de découvrir le site : journées portes ouvertes, découverte de l'extension, ouverture du site aux scolaires, etc.

- **Engagement 24** : Maintenir la liaison entre Brioux et Saint-Nicolas par un chemin piéton de contournement.
- **Engagement 25** : Informer les riverains sur l'avancée du projet de remise en état de l'ancienne carrière et échanger avec les riverains sur le devenir du site sur la base des scénarios proposés par les bureaux d'études.

# POUR MÉMOIRE – PROPOSITIONS NON RETENUES

## Phase 1 – Études autour du projet d'extension

### Information et concertation

Organiser une visite technique du site d'extension dans le cadre des ateliers.

→ L'objectif des ateliers étant de construire une charte d'engagements, la priorité a été donnée à cette finalité en proposant, par exemple, l'ajout d'une session d'ateliers supplémentaire. Cependant, une visite technique de l'extension pourra avoir lieu ultérieurement en lien avec l'engagement 23 de continuer les événements pour faire découvrir le site.

### Maîtrise des impacts

Élargissement de la trame verte autour du site.

→ Cette proposition est déjà prise en compte et intégrée par l'équipe de la carrière, sur la base des recommandations formulées par le bureau d'études environnemental et complétée par les échanges ayant eu lieu en atelier.

Proposition de mesures de réduction de l'impact acoustique : changement des wagons, évitement des allers-retours des engins sur le site.

→ Ces propositions font déjà l'objet d'une étude spécifique. Les résultats de cette étude proposent des solutions permettant de réduire l'impact acoustique pour les riverains et fait, en particulier, l'objet de l'engagement 17 (déplacement primaire), en phase d'exploitation de l'extension.

Diffusion des études complètes, des études d'impacts et des coordonnées des bureaux d'études.

→ Cette proposition n'a pas été retenue car les études non finalisées ne sont pas diffusables avant le dépôt en préfecture. Cependant, les études seront accessibles pendant la phase d'instruction et de consultation du public.

Proposer, à la demande, le passage d'un expert vibration au sein des habitations les plus exposées.

→ Le sujet des vibrations est un élément pris en compte par l'équipe de la carrière qui fait déjà l'objet d'études et de contrôles. Aussi, même s'il n'est pas possible de réaliser des contrôles individuels dans chacune des habitations à chaque tir de mine, des contrôles ponctuels peuvent être mis en œuvre sur demande. Enfin, cette demande, exprimée une seule fois, ne reflète pas un besoin collectif.

Réorganisation des éclairages nocturnes pour limiter l'impact visuel pour les riverains.

→ L'éclairage nocturne relève d'une réglementation qui s'impose aux carrières pour assurer la sécurité des salariés. Les marges de manœuvre sur ce sujet n'ont pas été identifiées à ce

stade, mais ce point fait l'objet de **l'engagement 19** (réévaluation après déplacement du primaire), en phase d'exploitation de l'extension.

**Transmettre des éléments de réponse sur l'impact de l'exploitation sur le prix du foncier.**

→ Cette proposition n'a pas été retenue car de telles études n'existent pas à ce jour. Néanmoins, cette demande doit être mise en perspective avec les efforts importants de limitation des impacts de l'exploitation que mènent les carriers sur ce site qui existe depuis plus de 150 ans.

## **Phase 2 – Instruction du dossier**

### **Maîtrise des impacts de l'exploitation**

**Suivi des mesures acoustiques en direct avec les habitants.**

→ Cette proposition n'a pas été retenue car les temporalités des études peuvent varier, et il n'est pas jugé opportun d'inscrire un suivi particulier sur ce sujet dans les engagements. **L'engagement 9** (information sur les études pendant la phase d'instruction) intègre cette proposition en son sein, en communiquant sur les progressions des différentes études avec les habitants.

## **Phase 3 – Exploitation de l'extension**

### **Information et concertation**

**Ouvrir les Commissions de suivi aux riverains.**

→ La composition des Commissions de suivi est définie par l'arrêté préfectoral lié à l'exploitation de la carrière. Il n'appartient donc pas aux équipes de la carrière de la modifier. Cependant, **les engagements 11 et 12** (Informer les riverains + Organiser des temps d'échanges réguliers) ainsi que la mise en ligne des comptes-rendus permettent d'assurer une information complète des riverains sur l'activité et sur les échanges menés au cours de cette instance.

### **Maîtrise des impacts de l'exploitation**

**Consulter les riverains sur les espèces à replanter dans le cadre du boisement compensatoire (espèces persistantes et marcescentes, essences locales et diversifiées, etc).**

→ Dans le cadre du boisement compensatoire, le carrier ne peut décider des espèces qui seront définies en concertation entre la DDTM et l'expert forestier. Cependant, cette proposition a été intégrée, suite à cette demande, dans les recommandations des plantations de renforcement de haies émises par le bureau d'études paysage, c'est pourquoi elle n'a pas été ajoutée à la liste des engagements de la présente charte.

**Entretenir les terrains appartenant à la carrière, pour ne pas laisser de « friches ».**

→ Les « friches » sont des écosystèmes qui ont une fonction de préservation de la biodiversité. Les équipes de la carrière travaillent avec des bureaux d'études environnementaux qui les accompagnent dans la gestion des « friches ». Cependant,

*l'engagement 16 (panneaux pédagogiques) propose notamment de mieux informer le grand public sur la fonctionnalité de ces écosystèmes.*

#### **Phase 4 - Vie de la carrière**

**Maintenir l'accès au site d'extension lors de la première phase de l'exploitation.**

*→ Cette proposition n'a pas pu être retenue car l'ouverture de la zone au grand public engage légalement la responsabilité de la société.*

**Prendre des engagements sur l'activité pendant la canicule : arrosage pour éviter les poussières, horaires d'activité pour le bruit, etc.**

*→ Cette proposition peut rentrer en contradiction avec les restrictions existantes lors de déclenchement de plan canicule (sur l'eau notamment). Elle ne peut donc pas figurer parmi les engagements. Pour autant, les équipes de la carrière apporteront une vigilance particulière à la maîtrise des impacts en période de canicule, l'engagement 22 (formulaire de contact) permettra notamment de bénéficier de retours directs sur le sujet.*

**Merci de votre attention !**

